

**CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE  
COLLEX-BOSSY**

---

**Séance 28 octobre 2008 à 20h.30**

**Présents :**

MMES & MM:

|                         |                              |
|-------------------------|------------------------------|
| MING MARTINOLI Ursula   | Présidente                   |
| NOLL Dorothea           | Vice-présidente              |
| MALHERBE Claude         | Secrétaire                   |
|                         |                              |
| BASLER Marcel           | Conseiller(ère) municipal(e) |
| BAUMGARTNER Nicolas     |                              |
| DE RIVA Anna            |                              |
| DUTOUR Marie-France     |                              |
| GASSER Hans-Peter       |                              |
| HAGER Johann            |                              |
| KRANCK Jean-Pierre      |                              |
| MANRIQUE Anne-Françoise |                              |
| PESENTI Sébastien       |                              |
| RODER Hansruedi         |                              |
|                         |                              |
| FATTON Elisabeth        | Maire                        |
| VALENTINI Chantal       | Adjointe                     |
| FAVRE Jacques           | Adjoint                      |

Excusés :

Flammia Pino, Sartor Nathalie

Participe à la séance

D. Toninato, secrétaire

- 1) Adoption du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2008
- 2) Communication du Bureau
- 3) Vote d'une résolution concernant le projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Collex-Bossy (création d'une zone de verdure) dans le secteur de Vireloup
- 4) Vote formel concernant la pétition et le projet de déviation de la circulation par la route de contournement de la Vieille-Bâtie, incluant la jonction autoroutière
- 5) 1<sup>ère</sup> lecture du budget 2009
- 6) Communications de la mairie
- 7) Informations des commissions
- 8) Propositions individuelles et questions

1) **Adoption du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2008**

**Mme Dutour** précise qu'à la page 2191/7, point 6.2, 4<sup>ème</sup> ligne, il faut lire »un montant de Fr. 12'000.- et la commune avait assuré la somme de Fr. 5'000.- et dépensé le montant de Fr. 3'000.-

Sous réserve de ces modifications, **ce p.v. est approuvé à l'unanimité.**

2) **Communications du Bureau**

Aucune

3) **Vote d'une résolution concernant le projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Collex-Bossy (création d'une zone de verdure) dans le secteur de Vireloup**

**Mme le Maire** informe qu'un dossier complet a été remis à chaque conseiller. A l'intention de quelques-uns, elle précise qu'ils n'ont pas reçu de dossier broché mais des photocopies (seuls 14 exemplaires ont été reçus en mairie). Etant donné que ces dossiers devront, selon le tableau indiquant la marche à suivre, être distribués dans différents services d'état, elle prie les conseillers qui le désirent de le retourner en mairie.

Pour des raisons écologiques, **Mme Manrique** s'étonne que tout le CM ait reçu un tel dossier. **Mme le Maire** répond qu'elle a jugé nécessaire que tout le CM en prenne connaissance.

**M. Baumgartner** est sidéré de voir le nombre de départements qui vont prendre connaissance de ce dossier. De plus, il trouve étonnant qu'une telle étude soit exigée : cela fait 40 ans qu'on joue au foot sur ce terrain et aller répertorier « les petites bêtes » c'est peut-être du temps et de l'argent perdus.

**Mme Fattou** rappelle que le coût de la promesse de vente chez le notaire est de Fr. 4'200.- et que nous avons jusqu'à fin 2010 pour obtenir ce déclassement. En cas de refus, le propriétaire ne demandera pas de dédommagement. De plus, il faudra compter sur les frais du bureau d'architectes Ortis pour environ Fr. 20'800.-

A ce sujet, **M. Kranck** fait remarquer qu'une bonne partie de l'étude a été reprise du plan directeur communal. **Mme Fattou** rajoute qu'il y a encore les frais du bureau Gren pour un montant de Fr. 13'500.- ; tout cela est exigé par les services de l'Etat.

**M. Gasser** a également été surpris de recevoir ce document d'autant plus qu'il n'a pas reçu le dossier du plan directeur communal !

Pour répondre à M. Gasser, **Mme le Maire** tient à rappeler que ce document n'est pas finalisé. Nous avons reçu une vingtaine de courriers d'habitants relatifs à ce plan directeur qui est toujours à l'étape de projet. Les membres de la commission et Mme Ortis, avec les représentants de l'Etat, devront travailler maintenant sur ce dossier afin de répondre à nos citoyens. Ce projet était à disposition en mairie et elle a jugé superflu, étant donné le nombre de pages, d'en faire des copies supplémentaires.

**Mme Noll** demande à ce qu'il soit accessible par le biais d'Internet ou alors que le CM puisse obtenir un CD. **Mme le Maire** demande que les personnes intéressées le fassent savoir au secrétariat.

Concernant les frais pour la commune lors de modifications de zones, il semble à **M. Baumgartner** qu'il soit possible de demander l'exonération de certains frais d'inscriptions au registre du cadastre. On va se renseigner.

Pas d'autre remarque, **M. le secrétaire du bureau** donne lecture de cette résolution :

*Au vu de l'acte notarié signé en date du 21 mai 2008 entre Monsieur André Zbinden, propriétaire de la parcelle N°711, située à Collex-Bossy, actuellement en zone agricole et la commune de Collex-Bossy ;  
visant à céder à la commune cette parcelle N°711 afin de la joindre au domaine public communal ;*

*se référant au plan d'affectation N°29708-514, dressé par la commune de Collex-Bossy le 5 septembre 2008, modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Collex-Bossy (création d'une zone de verdure) dans le secteur de Vireloup ;  
se référant au rapport OAT 47 établi par GREN Biologie Appliquée Sàrl ;  
et suite au préavis positif des services du Département du Territoire  
le Conseil municipal de la commune de Collex-Bossy décide, sur proposition du maire,  
par .....*

**de faire usage de son droit d'initiative pour mener à bien la procédure suivante :**

*- l'adoption par le Grand Conseil et le Conseil d'Etat du projet de modification des limites de zones en application de l'article 15A al. 3 et 4 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAlat)*

Cette résolution **est acceptée à l'unanimité.**

**M. Baumgartner** demande si Mme le Maire est confiante au sujet de ce dossier. Elle répond qu'elle l'est absolument ; ce terrain n'est pas exploité de manière agricole depuis 1962 et est entouré d'une zone de verdure ; en principe tout devrait bien se passer.

4) **Vote formel concernant la pétition et le projet de déviation de la circulation par la route de contournement de la Vieille-Bâtie, incluant la jonction autoroutière**

**M. Kranck** prend la parole en rappelant son opposition à regrouper le projet de déviation de la circulation et la jonction autoroutière ; il regrette également la précipitation à prendre ce vote alors que l'étude d'impact n'a pas encore été faite.

**M. Baumgartner** reste sur ses positions et se réfère à la réunion avec les responsables du département ; il y a bien été dit que la route de contournement était indissociable avec la création d'une jonction autoroutière ; de plus la Confédération ne paierait pas pour cette route étant donné le nombre jugé insuffisant de véhicules. Il est bien conscient de l'augmentation du trafic et pense que ce n'est pas parce que le CM vote une position contre cette pétition que des études ne peuvent être entreprises. Il rappelle à nouveau qu'en qualité de conseiller municipal, il ne veut pas entendre plus tard que le conseil n'avait pas pris position pour cette jonction.

**M. Kranck** pense qu'il faut d'abord faire l'étude, puis dire ce que l'on veut ou ce que l'on ne veut pas.

**M. Basler** est d'avis de tenir compte des remarques faites lors de la séance où le fait de lier la route de contournement et la jonction autoroutière était évidente ; mais cela n'exclut pas du tout les études.

**M. Baumgartner** rajoute que les personnes du département présentes ce jour-là étaient des responsables haut placés en contact avec le Conseil d'Etat. Au conseil municipal de prendre une position claire et d'en faire part à qui de droit ; de toute façon, concernant ce projet d'agglomération, on sera toujours dans l'attente de nouveaux éléments.

Il est rejoint dans ces propos par **M. Pesenti** qui pense que le CM perd du temps en ne donnant pas de ligne directrice.

Il paraît évident à **M. Gasser** que des études très sérieuses doivent être entreprises. La commune doit se prononcer sur qu'elle veut ou qu'elle ne veut pas, car il y a d'autres options.

Pour **M. Kranck**, ce vote est très important et il demande à ce qu'il soit nominatif.

**Mme Manrique** rappelle que Versoix est d'accord d'avoir cette jonction ; pourquoi ne pas soutenir nos voisins ?

**M. Roder** dit que si ce projet abouti, le visage de la commune va changer radicalement. Il ne faut pas se voiler la face : les abords d'une entrée d'autoroute sont presque toujours liés au développement d'une zone industrielle, d'une cité ou autres. Dans son cas, il préfère que cela se fasse ailleurs. Versoix, c'est une ville avec des infrastructures en conséquence ; laissons-les faire puisqu'ils demandent cette jonction et restons un village agricole.

**M. Pesenti** est du même avis.

**M. Kranck** rappelle que c'est quand même la commune qui propose les déclassements ; cette remarque ne convainc pas tout le CM. Il rajoute qu'à Plan-les-Ouates par exemple, la zone industrielle était déjà là avant l'autoroute. Si la commune ne veut pas de zone à bâtir, elle le dit.

**Mme Manrique** avait déjà soulevé la question lors de différentes séances pour ces questions de circulation : une entrée d'autoroute, c'est un appel à un développement pour les industries, les grandes surfaces et autres.

**M. Kranck** n'est pas convaincu ; il faudrait vraiment demander une étude d'impact. C'est au tour de **Mme le Maire** de s'exprimer. Il est important d'insister sur le fait que les représentants de l'Etat ont bien précisé que de tels travaux d'élargissement de route ne se feraient pas pour moins de 40'000 véhicules par jour. Elle rejoint les propos de M. Kranck ; la prise de position ce soir est prématurée et ferme la porte aux études projetées. Le CM veut donner un signe fort mais en ce qui la concerne, elle ne le voit pas. On ne veut pas d'une route à travers les bois, quelles sont les autres solutions ? Laisser faire les études lui semblent plus concret. C'est vrai que si Versoix veut cette jonction, il faut les appuyer. Elle s'est rendue dernièrement à une séance où était expliqué tout le développement important que Versoix va mettre en œuvre sur le site de l'ancienne papeterie à proximité du chemin de fer. Pour ce faire, ils vont attirer des entreprises, mais où vont passer tous ces gens ? Avec le développement attendu en bas de la route des Fayards, ce n'est pas du tout sûr que Versoix adhère vraiment à la proposition de Sauverny. Suite aux discussions du précédent CM et du vote de ce soir, l'exécutif devra en informer la commission des transports du Grand Conseil et le Conseil d'Etat ; elle ne sait pas ce que cela peut engendrer. Elle rappelle également que les pétitionnaires n'ont jamais demandé de jonction. Elle revient sur un article paru dans la presse qui disait qu'elle préférerait protéger les habitants plutôt que la faune des dangers liés à la circulation. C'est une position très personnelle qui n'engage qu'elle et elle l'avait dit. Concernant la presse, elle signale qu'un journaliste fera un article lundi prochain sur la circulation et les propos qu'il tiendra n'engageront que lui suite au vote qui sera pris ce soir lors d'une séance du CM qui est publique; il prendra ses renseignements comme il le souhaitera pour faire cet article. De plus, elle informe avoir été contactée par M. Tartaglia, département du territoire, qui va nous envoyer une proposition d'élaboration d'un cahier des charges comprenant les démarches à effectuer ; le budget pour un ingénieur pour cette étude a été prévu ; une réunion avec M. Tartaglia est prévue le 26 novembre.

Pour revenir sur les articles de presse, **M. Hager** est d'avis qu'il ne faut pas prendre au sérieux tout ce qui y est écrit. C'est vrai répond **Mme le Maire** mais les gens lisent quand même ces articles et sont interpellés par certains sujets. Elle se réfère à l'article paru dernièrement où M. Genequand, conseiller administratif de Versoix, stipulait que le projet de la ligne U reliant Versoix, Collex-Bossy et l'Aéroport pourrait ressortir du tiroir. Est-ce que Versoix pourrait nous en parler avant de mettre cela sur la place publique ?

En revenant sur l'article moins récent où Mme le Maire disait qu'il valait mieux protéger les habitants que la faune, **Mme Manrique** pense qu'elle ne peut pas parler

en tant que personne mais en tant que maire puisque telle est sa fonction ; ses dires engagent la commune et dans ce cas là ce n'était pas la position du CM.

**Mme le Maire** répond que lorsqu'elle a tenu ces propos elle se trouvait devant une commission du Grand Conseil qui l'a priait instamment de prendre position de suite et qui a été protocolée ; c'est pourquoi ses dires se sont retrouvés dans la presse.

**Mme Manrique** dit que Versoix va prendre une position et Collex-Bossy doit le faire également.

**M. Roder** revient sur les mots « signe fort ». A son avis, dire que l'on ne veut pas une entrée d'autoroute en est un. Ce vote formel est une prise de position qui n'empêche pas une étude.

Selon la proposition de M. Kranck, **Mme la Présidente du CM** demande au CM de se prononcer sur le vote nominatif : il est accepté à **11 voix pour et 1 abstention**.

On passe maintenant au vote formel concernant la pétition et le projet de déviation de la circulation par la route de contournement de la Vieille-Bâtie, incluant la jonction autoroutière :

|                |            |
|----------------|------------|
| M. Basler      | contre     |
| M. Baumgartner | contre     |
| Mme De Riva    | pour       |
| Mme Dutour     | pour       |
| M. Gasser      | contre     |
| M. Hager       | contre     |
| M. Kranck      | pour       |
| M. Malherbe    | abstention |
| Mme Manrique   | contre     |
| Mme Noll       | contre     |
| M. Pesenti     | contre     |
| M. Roder       | contre     |

**8 contre, 3 pour et 1 abstention**

La mairie prend acte de cette décision du CM.

**M. Gasser** trouve utile que cette position du CM ait été prise ce soir ; elle clarifie la situation et élimine les illusions. Mais le CM doit dire ce qu'il veut et aller de l'avant afin de trouver les alternatives à cette proposition. Il demande que la population en soit informée et que les raisons soient expliquées.

Cela paraît évident à **Mme le Maire** mais elle ne sait pas encore de quelle manière il faut le faire et qu'est-ce que le CM veut y voir apparaître.

**M. Baumgartner** tient à préciser qu'il ne fait pas de reproches sur le travail effectué en mairie et que les démarches doivent continuer avec les services de l'Etat afin de trouver des solutions pour cette circulation de plus en plus envahissante ; il a été dit que dans le cadre du projet d'agglomération, certaines sommes pourraient être attribuées pour les études.

On revient avec **M. Hager** sur l'information à la population ; il propose de mettre un article dans le Carrefour.

**M. Kranck** reste perplexe ; comment aller de l'avant si le CM vient de fermer la porte aux études. **M. Baumgartner** n'est pas d'accord ; **M. Kranck** insiste sur le fait que la pétition ne réclamait pas cette jonction autoroutière.

**Mme Noll** propose de créer une commission pour ces problèmes de circulation.

**M. Baumgartner** pense que la commission des routes et celle de l'aménagement serait tout à fait adaptée. Par contre, il est clair que les relations avec l'Etat restent du ressort de la mairie.

**Mme le Maire** fera appel en temps voulu aux présidents de ces deux commissions ; en effet elle tient à ce qu'ils se rendent compte que rien n'est simple dans ces démarches et que tout est long et complexe.

Pour revenir à l'information dans le Carrefour, **Mme le Maire** se chargera de l'article.

5) 1<sup>ère</sup> lecture du budget 2009

**M. le secrétaire du bureau** va procéder à cette lecture ; les membres du CM et la mairie peuvent l'interrompre à tout moment pour des questions ou des explications.

05.301 : augmentation de ce poste. A une question de **M. Kranck**, **Mme le Maire** répond qu'il s'agit de l'engagement d'un 2<sup>ème</sup> cantonnier (les indemnités de M. Bavaud ont été déduites). **M. Baumgartner** demande si notre nouvel employé s'occupera également du stade. **Mme le Maire** répond que rien n'est encore décidé ; le marquage des terrains doit se faire régulièrement et tout doit être « au top » pour accueillir les matchs. Elle précise que passer par une entreprise semble plus simple au niveau du matériel par exemple. Ce 2<sup>ème</sup> cantonnier est vraiment nécessaire à notre commune car il faudra que la commune entretienne les alentours du terrain. De plus, on doit de plus en plus prendre du personnel intérimaire à divers moments de l'année ; avec cet engagement ce poste diminuera.

**M. Pesenti** demande ce qui va se passer avec M. Bavaud qui fait les marquages et diverses autres activités au stade. **Mme le Maire** répond qu'étant donné que c'est la commune qui a repris les installations, elle ne trouve pas normal que M. Bavaud continue ce travail alors qu'il est à la retraite mais aucun changement ne seront apportés pour le moment puisque qu'il a un accord tacite avec le FC Collex-Bossy. Cependant, dès que le comité et les membres du FC prendront possession de leurs nouveaux locaux, soit fin mars/avril, le mode de fonctionnement actuel sera certainement modifié et M. Bavaud sera prié de quitter ce travail ; il en a déjà été averti.

Concernant le nouveau cantonnier, **M. Pesenti** demande si un appartement de fonction pourrait lui être attribué. **Mme le Maire** répond que la famille Cittolin a été informée de cette possibilité lors de la signature du bail mais elle précise quand même que les démarches sont longues et difficiles pour demander à des locataires de quitter leur appartement même s'ils ont accepté cette clause.

On revient sur le stade avec **M. Kranck** qui demande si une clé de répartition sera établie pour l'entretien des terrains. Cela n'a pas encore été discuté avec les communes répond **Mme le Maire** mais cela paraît évident si c'est notre employé qui s'en charge.

05.308 : projet d'engager une secrétaire à mi-temps afin de soulager le travail de Mme Toninato. Etant donné que rien n'est encore très précis, la mairie a jugé préférable de mettre un montant sur cette rubrique intérimaire plutôt que sur celle du traitement du personnel.

05.3187 : on répond à **M. Baumgartner** qu'il s'agit de divers frais de réception tels que l'inauguration du stade, du Marquet, du repas magistrats rive-droite, du comité de l'ACG.

08.318 : dans cette rubrique, on trouve les frais de notaires, d'avocats, de Fonti (service de surveillance et ouverture barrière douanière) ainsi que l'étude pour une

nouvelle extension de l'école

09.427 : à une remarque de **M. Roder**, on signale que c'est une recette et de ce fait on reste prudent pour le montant de cette rentrée (montant de cette année)

14.317 : on répond à **M. Baumgartner** qu'il s'agit de cours pour 3 nouveaux sapeurs et de plusieurs avancements dans les grades.

14.318 : les indemnités passent de Fr. 15.- à Fr. 20.- p/heure.

14.363 : suite à une question de **M. Baumgartner**, on explique que le SIS voulait ce report de charges mais c'est le canton qui va le prendre et non les communes pour l'instant.

21.317 : **M. Baumgartner** se dit surpris par le montant des courses d'écoles. On répond que dans cette rubrique se trouvent également les camps de ski et les camps verts ainsi que les transports en car à la piscine du Grand-Saconnex.

30.36510 Après les frais liés à l'œuvre du 750<sup>ème</sup> et des réalisations artistiques dans les abri-bus, il restera encore Fr. 75'000.- sur ce fond de décoration ; de ce fait on a décidé de ne pas mettre de montant pour 2009.

En aparté, concernant la fête du 750<sup>ème</sup>, **Mme le Maire** signale que les comptes seront bouclés d'ici la fin de l'année ; on aura certainement un retour partiel sur investissement.

33 : **Mme Noll** constate que la place de jeux à Bossy n'a pas été intégrée au budget. En effet répond **Mme Valentini** ; il faut encore étudier les jeux et l'aménagement à prévoir et demander des devis. **M. Pesenti** fait remarquer que la mise en place de copeaux au sol est certainement moins onéreuse que les plaques.

3301.314 On répond à **M. Baumgartner** que ce projet avait été bloqué mais maintenant les problèmes sont résolus. Ce montant correspond à l'entretien voir l'amélioration de ce qui est existant. Cette somme de Fr. 5'000.- est prévue pour les 4 années de cette législature. **Mme le Maire** informe que ce dossier sera dorénavant suivi par **Mme Valentini**. Etant donné que cette somme n'a pas été versée en 2008, on verra si on la reporte sur 2009.

34.365 Suite à une remarque de **M. Kranck**, on explique que ce compte de subvention a été diminué car notre subvention au FC Collex-Bossy n'a plus lieu d'être (Fr. 30'000.-) et que les Fr. 15'000.- pour le groupement se trouvent dans un nouveau compte pour le stade.

3401 : Pour le stade justement, **Mme le Maire** explique que ces divers montants ne sont pas vraiment sûrs et on a préféré quand même les prévoir.  
A une question de **M. Hager** elle répond que le FC Collex-Bossy est une association et que son fonctionnement ne regarde pas la commune. Par contre les infrastructures sont maintenant de notre ressort et nous concernent

54.352 : **Mme le Maire** répond à **M. Kranck** que cette rubrique comporte le restaurant scolaire et l'accueil à midi et le soir. L'Etat ne paie plus que 10%, les

communes 70% et le fond d'équipement communal prend en charge le solde. A son avis, dans un avenir plus ou moins proche, les communes paieront le 100%.

54.365 : on trouve Fr. 95'000.- pour EVE ainsi que Fr. 13746.- pour la formation de l'apprenti, Fr. 187'500.- pour la crèche intercommunale (7,5 places) et un fond de réserve de Fr. 13'170 pour un éventuel déficit.

54.365.10 **Mme le Maire** précise que 120 enfants sont inscrits sur 170; environ 70 repas servis par jour. Pour l'accueil 31 inscrits et entre 16 et 20 présents par jour. Par rapport au chiffre des 120 inscrits au restaurant scolaire, **M. Baumgartner** demande s'ils viennent régulièrement. **Mme le Maire** répond par l'affirmative ; mais précise qu'en cas d'urgence (maladie des parents ou autres), les enfants qui ne sont pas inscrits doivent être pris.

Elle répond à **M. Hager** que le prix d'un repas revient à Fr. 8.- pour les parents. Ce qui apparaît dans le budget, c'est juste la part de la commune qui de Fr. 2,50 par repas. Pour une meilleure compréhension, **M. Gasser** demande d'enlever la ligne où figure la rubrique 54.352.10 qui est vide.

62.311 : on y trouve l'acquisition d'un tracteur, d'une souffleuse, des rayonnages et des armoires. A une question de **M. Kranck**, **M. Favre** répond que la nouvelle épareuse sera équipée la semaine prochaine.

62.314 : A une question de **M. Roder**, **M. Baumgartner** indique que, comme mentionné dans le dernier pv des routes, il s'agit de diverses réfections à la route de l'Etraz, des bordures sur la route de Vireloup et le parking Champion.

Concernant les canalisations, **M. Pesenti** demande si une entreprise a été mandatée pour nettoyer les sacs. Oui répond **M. Favre**, les sacs de routes seront faits avant Noël.

65.364 : on y trouve Fr 3'800.- pour le Noctambus, Fr. 12'000.- pour la ligne 53 et notre participation aux nouveaux abonnements TPG.

Concernant la fréquentation de la ligne 53, il semble que les gens soient satisfaits de cette nouvelle ligne.

7100.318. Concerne les frais d'études pour le plan d'entretien réseau secondaire, selon les obligations légales.

78.318 : c'est l'étude pour la circulation avec la Direction générale de la mobilité

90.332. Nouvelle rubrique où on retrouve les réserves sur les rentrées des centimes additionnels ; auparavant elles étaient calculées directement sur le compte 90.400

90.400 On répond à **M. Kranck** que ce montant nous a été transmis par l'Etat.

Tous ces montants seront expliqués en détail lors de la commission des finances par notre comptable M. Amacker. **Mme le Maire** tient juste à rajouter qu'elle avait émis l'idée de baisser le centime additionnel ; mais il paraît évident que nous allons vers une récession et de plus nous allons procéder à un engagement de personnel, à une acquisition de terrain et peut-être un agrandissement de l'école. Donc, soyons

prudents. Ce sujet sera également débattu en commission des finances.

On passe à la lecture du budget d'investissement qui comporte l'acquisition de la parcelle Zbinden et une future déchetterie qui sera installée au stade Marc-Burdet. **M. Favre** précise qu'elle comportera 6 éléments (dont 2 en réserve).

La commission des finances se réunira le 4 novembre 2008 en présence du comptable.

## 6) Communications de la mairie

### 6.1 Candélabres endommagés

**Mme Valentini** informe qu'elle a trouvé le moyen de réduire les frais liés à des dégâts (accidents non dénoncés) ; en effet il existe un organisme, le Fonds National de Garantie (alimenté par les assurances) qui peut prendre en charge ces frais sur présentation de dossier (plainte déposée à l'appui).

### 6.2 Caissettes à journaux gratuits

Un habitant s'est adressé à la mairie pour demande la mise en place d'une caissette (Matin Bleu ou 20 minutes) vers l'arrêt de bus au centre du village ; actuellement il y en a une devant le Collex Café. **M. Pesenti** a remarqué à plusieurs reprises qu'à Bossy des gens mettent le feu aux journaux et les laissent traîner au sol.

Le CM ne semble pas favorable à en installer de nouvelles.

### 6.3 Espaces de récupération

**M. Favre** informe que les panneaux d'informations seront installés sous peu. On est encore dans l'attente des bacs Nespresso et des piles. **M. Malherbe** a constaté que dans le container provisoire Nespresso, il y a des boîtes pour les animaux ; on devrait régler la caméra sur ce container afin d'interpeller les contrevenants. **M. Favre** répond que le système de caméra installé il y a quelques années semble un peu obsolète.

**M. Favre** informe également que le couvert derrière la voirie est presque terminé (avec l'élément récupéré au stade). Il restera encore d'inaugurer ces deux espaces.

### 6.4 Route d'Ornex

Le marquage au sol prévu mentionnant le 40'km/h n'est pas permis par la législation fédérale. On va trouver un marquage qui soit acceptable.

### 6.5 Courrier

La mairie a reçu une nouvelle lettre de M. Judet qui, comme le signale **M. Favre**, n'habite pas sur notre commune. Suite à sa demande, nous avons demandé à l'OCM s'il était possible de déplacer le panneau 40km/h après la ferme Girardet. **M. Pesenti** tient à faire remarquer que ce dernier ne veut pas être associé aux dires de M. Judet.

### 6.6 Réseau secondaire

On est dans l'attente d'un deuxième devis.

### 6.7 Canalisations

Comme indiqué précédemment, le curage sera exécuté fin novembre, début décembre.

**7) Informations des commissions**

## 7.1 Commission du feu

**M. Kranck** s'excuse pour le retard apporté à la remise du pv. Il tient à apporter une information importante : à l'avenir, tous les véhicules en relation avec la sécurité civile ne pourront plus être des véhicules d'occasion ; notre prochain camion coûtera donc bien plus cher que l'actuel.

**M. Baumgartner** est d'avis que les communes doivent réagir. **Mme le Maire** répond que ce qui va leur être répondu c'est que nous n'avons qu'à regrouper nos compagnies.

Quel serait le problème, demande **M. Hager** ? C'est juste une gestion différente, des frais plus importants et une question d'entente entre les différentes compagnies qui n'est pas forcément évidente répond **Mme le Maire**.

## 7.2 Commission sports, loisirs et manifestations

**M. Basler** remercie les conseillers municipaux qui pourraient aider lors de l'entraînement de la Course d'Escalade qui aura lieu dimanche 2 novembre 2008.

**8) Propositions individuelles et questions**

## 8.1 TPG

**M. Gasser** demande si la mairie est favorable à cette idée de ligne U. **Mme le Maire** répond par l'affirmative pour autant que les horaires soient d'une cadence acceptable. Il faut également voir le coût d'une telle ligne ; elle rappelle que la ligne 53 nous coûte Fr. 12'000.- par année. Mais toute idée pouvant favoriser les transports en bus est bonne ; elle aurait juste apprécié d'être mise au courant par Versoix plutôt que par la presse. Il faut également voir, dans ce cas là, si la ligne 53 serait encore utile.

La séance est levée à 23h.00

Le secrétaire du Conseil municipal

La Présidente du Conseil municipal

La secrétaire de mairie

Collex-Bossy, le 29 octobre 2008